

| | |
|--|--|
| Article #: 030041 | Date: 15 Novembre 2011 |
| Article Name: Question d'évaluation N° 41 : Tests de basculement | AGB Reference: Specification 6 of the Registry Agreement |
| Version #: v01 | Category: Supplemental Notes |

NOTES SUPPLÉMENTAIRES

SUGGESTIONS DE MEILLEURES PRATIQUES

TEXTE DE LA QUESTION

1. NOTES SUPPLÉMENTAIRES

15 Novembre 2011

1.1 Les tests de basculement annuel sont l'exigence minimale.
Les candidats peuvent spécifier si un calendrier plus fréquent pour réaliser les tests est applicable.

2. SUGGESTIONS DE MEILLEURES PRATIQUES :

15 Novembre 2011

2.1 Les candidats devraient lire chaque question d'évaluation dans sa totalité, y compris les notes, les critères et le texte de notation. La réponse devrait aborder tous les critères spécifiés et devrait inclure des arguments démontrant une compréhension bien approfondie du critère (c'est-à-dire, montrez votre travail).

2.2 Si des acronymes étaient utilisés, les candidats devraient énoncer clairement leur signification lors de la première mention, même si ces acronymes représentent des termes/produits/services usuels.

2.3 Les candidats qui proposent de sous-traiter une ou plusieurs fonctions de leurs opérations de registre doivent aborder les critères spécifiés dans chacune des questions pertinentes ainsi qu'inclure des arguments démontrant une compréhension bien approfondie du critère (c'est-à-dire, montrer leur travail).

2.4 La simple présentation d'un Curriculum Vitae (CV/résumé) ne sera pas considérée comme démonstration des capacités techniques ou opérationnelles ; il sera nécessaire de présenter une « preuve » démontrant que les ressources sont disponibles. Le candidat peut fournir une explication détaillée de son plan de gestion des ressources et peut inclure différents volets tels que les ressources pour gérer/exécuter une fonction, les compétences requises, le calendrier prévu, et ainsi de suite. Les CV peuvent être utilisés pour compléter le plan de gestion de ressources proposé.



2.5 Si dans une réponse les candidats font référence à une politique/procédure, ils devront fournir un résumé de cette politique/procédure. Les candidats ne présenteront pas de copies de cette politique/procédure, sauf que cela soit requis spécifiquement.

2.6 Si le candidat propose un logiciel personnalisé, il devra clarifier la portée et l'importance de cette personnalisation y compris le processus de développement du logiciel. Cette clarification vise à aider les comités d'évaluation à comprendre l'intégrité du logiciel personnalisé.

3. TEXTE DE LA QUESTION :

Fournir :

- une description du plan de test de basculement, y compris la procédure obligatoire de test annuel du plan. Les exemples peuvent inclure une description des plans d'essais de basculement des centres de données ou d'opérations vers des sites de remplacement, à partir d'une installation chaude vers la froide, ou des tests de dépôt de données de registre. Ce plan doit être pris en compte et il doit être cohérent avec les fonctions vitales de l'entreprise identifiées dans la question 39, et ;
- plans de gestion de ressources pour la mise en œuvre initiale, et la maintenance de cet aspect du critère (numéro et description des rôles du personnel destiné à ce secteur).

Le plan de tests de basculement devrait inclure, mais n'y est pas limité, les éléments suivants :

- Types de test (par exemple, essais, démontage des sites) et la fréquence des tests ;
- Comment on capture les résultats, qu'est-ce qu'on fait avec ces résultats et avec qui on les partage.
- Comment est faite la mise à jour des plans de test (par exemple, ce qui déclenche une actualisation, ce qui change les processus de gestion pour faire les mises à jour) ;
- Délais pour restaurer les fonctions critiques de registre ;
- Délais pour restaurer les fonctions critiques de registre ;
- Durée pour migrer d'un site à un autre.

Une réponse complète ne devrait pas dépasser les 10 pages.

CLAUSE DE NON RESPONSABILITE : Ce document est émis seulement à titre d'information et ne représente pas toutes les exigences et les critères que le candidat doit satisfaire. L'ICANN ne fournit pas de conseils juridiques, financiers, d'affaires ou autres. Ce document ne représente pas une modification du Guide de candidature, ou encore des termes et conditions du nouveau programme gTLD. Ce document ne doit également pas représenter une dispense à tout accord, procédé ou politique de l'ICANN. Dans le cas où les informations fournies par ce document ne seraient pas cohérentes avec les informations publiées par l'ICANN, veuillez ne pas en tenir compte sans la confirmation ou la clarification de l'ICANN.